

REGLEMENT CHALLENGE REGIONAL SOFTBALL MIXTE



Adoptés par le comité directeur le mardi 11 novembre 2025

SAISON 2026

SOMMAIRE

<i>CHAPITRE 1 -PRINCIPES GÉNÉRAUX</i>	4
Article 1. Caractéristiques	4
Article 2. Cadre réglementaire	4
Article 3. Cas non prévus	4
<i>CHAPITRE 2 -RÈGLES D'ORGANISATION</i>	5
Article 4. Échéancier	5
Article 5. Nombre d'équipes	5
Article 6. Formule sportive	5
Article 7. Classement	5
<i>CHAPITRE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION</i>	6
I. Equipes	6
▪ Clubs	6
Article 8. Ententes	6
Article 9. Calendriers	6
Article 10. Conditions d'engagement	6
Article 11. Engagement définitif	8
II. Joueurs	8
Article 12. Tenue	8
Article 13. Eligibilité individuelle	9
III. Encadrants	9
Article 14. Tenue et équipement	9
Article 16. Eligibilité individuelle	9
IV. Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs	9
Article 17. Personnel médical et ramasseurs	9
V. Officiels	9
▪ Arbitres	9
▪ Scoreurs et scoreurs-opérateurs	9
<i>CHAPITRE 4 -DÉROULEMENT DES RENCONTRES</i>	11
▪ Terrain	11
Article 18. Équipements	11
Article 19. Documents officiels	11
Article 20. Durée des rencontres	11
Article 21. Composition des équipes	12
Article 22. Accélération du jeu	12
Article 23. Visites	12
Article 24. Règle du Tie Break	12
Article 25. Forfait	12
Article 26. Règles de départage	12

REGLEMENT SOFTBALL CHALLENGE REGIONAL MIXTE – IDF
SAISON 2026

Article 27. Communication des résultats	12
<i>CHAPITRE 5 -GUIDE FINANCIER de la compétition</i>	<i>13</i>
Article 28. Conditions d'engagement	13
Article 29. Pénalités financières, sanctions sportives et frais divers	13

CHAPITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

▪ Caractéristiques

Nom de l'épreuve	Challenge régional de Softball FastPitch Mixte
Années de participation	19 ans et plus
Genre	Mixte
Abréviation	SFMI-26
Ligue organisatrice	<i>Ile de France</i>
Commission régionale référente	Commission régionale sportive Softball (CRS Softball)
Titre	Challenge régional Softball FastPitch Mixte des 19 ans et plus de la Ligue IDF

▪ Cadre réglementaire

La compétition définie à l'article ci-dessus est soumise au présent règlement particulier complété par les dispositions des règlements généraux fédéraux, ainsi qu'aux dispositions des règles officielles du softball publiées par la Fédération.

▪ Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et dans les textes applicables, mentionnés à l'article ci-dessus, sont de la compétence du comité directeur de la Ligue qui prendra avis au préalable des commissions régionales concernées, et de la commission fédérale sportive (CFS).

CHAPITRE 2 - RÈGLES D'ORGANISATION

▪ Échéancier

Date limite	
5 décembre 2025	Retour des formulaires de pré-engagement à la compétition
8 décembre 2025	Diffusion du calendrier général provisoire avec les formulaires d'engagement définitif aux clubs qualifiés pour la compétition
16 janvier 2026	Retour des formulaires définitifs d'engagement à la compétition
22 janvier 2026	Approbation par le comité directeur de la ligue de la formule de la compétition
08 février 2026	Diffusion du calendrier définitif de la compétition aux clubs.

▪ Nombre d'équipes

La compétition est composée de 9 équipes.

▪ Formule sportive

Article 1.1. Principes généraux

Sauf cas exceptionnel, la saison régulière se déroule selon une formule en plateau à 3 équipes.

Article 1.2. Phase de qualification dite « saison régulière »

Les équipes sont placées dans une poule unique

Le club accueillant les rencontres doit :

- Fixer l'heure ainsi que le lieu des matchs puis en informer les équipes visiteuses et la commission au plus tard le lundi précédant les rencontres.
- En cas de changement d'heure des matchs, en informer les équipes visiteuses à minima le mercredi précédant la rencontre. Dans le cas contraire, un forfait sera prononcé en faveur de l'équipe recevant.

Les balles sont à la charge de l'équipe recevant (Home Team) du match. Une seule et même référence et marque de balle doit être utilisée tout au long d'un même match.

Lors d'une inter manche, il sera demandé à l'équipe en défense d'aller sur le terrain en courant et de prévoir une personne par équipe pour les lancers d'échauffement.

Au -delà de 2 min, l'arbitre demande au frappeur de se mettre en place et appelle « Play Ball »

Article 1.3. Phase finale

A l'issue de la saison régulière, la finale se déroule sur une rencontre unique entre le 1er et le 2ème de la saison régulière. La rencontre est jouée en 7 manches.

La finale se jouera en terrain neutre.

▪ Classement

1. Le gagnant de la finale,
2. Le finaliste de la finale,
3. L'équipe avec le 3^{ème} meilleur ratio victoire/défaite de la phase régulière,
4. L'équipe avec le 4^{ème} meilleur ratio victoire/défaite de la phase régulière,
5. L'équipe avec le 5^{ème} meilleur ratio victoire/défaite de la phase régulière,
6. L'équipe avec le 6^{ème} meilleur ratio victoire/défaite de la phase régulière,
7. L'équipe avec le 7^{ème} meilleur ratio victoire/défaite de la phase régulière,
8. L'équipe avec le 8^{ème} meilleur ratio victoire/défaite de la phase régulière,
9. L'équipe avec le moins bon ratio victoire/défaite de la phase régulière.

CHAPITRE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Equipes

▪ Clubs

Un club peut être représenté par plusieurs équipes.

▪ Ententes

Les ententes sont autorisées dans les conditions de l'Article 149 des règlements généraux.

▪ Calendriers

Cf. Article 123 des règlements généraux.

Article 1.4. Calendrier provisoire

La CRS Softball établit le calendrier provisoire après validation par le comité directeur de la Ligue.

La CRS Softball communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés.

Article 1.5. Demande de Modification

Cf. Article 124 des règlements généraux.

En cas d'impossibilité de jouer une rencontre pour une cause autre que celle incombant à l'un des compétiteurs, sauf accord des deux équipes pour une autre date, la nouvelle date de déroulement de la rencontre est automatiquement fixée à la première date de réserve disponible pour les deux équipes. Le non-respect de cette règle par l'une des deux équipes entraîne un forfait pour l'équipe fautive.

Si les conditions météorologiques doivent entraîner un rain -out ou l'arrêt du match parce que le terrain est impraticable, il faut obligatoirement faire une feuille de match signée par les 2 coachs et les officiels puis la transmettre via l'outil web de dépôt des documents (voir communication des résultats).

L'équipe qui demande un report doit en informer le gestionnaire et la commission sportive ainsi que les coachs adverses au plus tard le lundi avant 21H par email pour la rencontre du samedi suivant. La demande doit être accompagnée d'une date prévisionnelle pour jouer le(s) match(s) reporté(s). Elle doit également être traduite par le formulaire prévu à cet effet, signée par l'ensemble des équipes et transmise au gestionnaire.

Un certain nombre de motifs « irrecevables » entraîneront systématiquement un forfait.

Exemple : Équipe non prête, effectif insuffisant, coach absent, nombre de véhicules insuffisants, équipe en tournoi extérieur et les instances (FFBS, ligue, gestionnaire) non informées, etc...

Cette liste n'étant pas limitative, elle peut être complétée par la commission sportive en cours de saison.

Une validation écrite par mail sera apportée par le gestionnaire du championnat pour entériner le report et une demande (via le formulaire correspondant) devra être complétée et signée par l'ensemble des équipes.

▪ Conditions d'engagement

Article 1.6. Conditions générales

Chaque club s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement particulier de la compétition, ainsi que des statuts de la Fédération et de la Ligue, du règlement intérieur de la Fédération, des règlements généraux fédéraux, du règlement disciplinaire fédéral et du guide fédéral financier de la Fédération, en vigueur.

Article 1.7. **Conditions structurelles**

Chaque club s'engage à disposer d'un minimum de 20 licenciés dans le club, dont cinq licenciés jeunes en pratique compétitions officielles baseball ou softball et cinq licenciées féminines à la date de la dernière journée de la phase régulière de la saison 2025.

Article 1.8. **Conditions financières**

Chaque club s'engage à :

- Avoir payé ses éventuelles pénalités financières de la saison 2025 ;
- Régler, selon les modalités et l'échéancier communiqué par la Ligue, le montant de l'inscription à la compétition.

Article 1.9. **Conditions d'encadrement**

Chaque club s'engage à justifier dans le dossier définitif d'engagement qu'il dispose pour chaque rencontre officielle de la compétition d'au moins un cadre diplômé d'Etat ou par la Fédération :

- Titulaire de l'un des diplômes professionnels suivants :
 - BEES 1 ou 2 Baseball-Softball,
 - BPJEPS APT avec UCC baseball – softball,
 - DEJEPS Baseball-Softball,
 - DESJEPS Baseball-Softball,
 - CQP Technicien sportif baseball - softball – baseball 5;Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.
- Ou titulaire d'un diplôme sportif professionnel étranger équivalent (faire valoir l'équivalence par les services régionaux compétents de la DRAJES) ;
- Ou titulaire d'un DFA, d'un EF1 ou d'un EF2 (diplôme fédéral).
Les personnes en cours de formation seront considérées comme remplissant cette condition.

Article 1.10. **Conditions d'arbitrage**

Chaque club devra présenter au moins un arbitre fédéral niveau 1 baseball du cadre actif, ou un stagiaire à une formation d'arbitre de niveau 1 baseball (inscrit et participant) après validation de la CRA.

- Cas de plateau à 3 équipes :

L'arbitrage est à la charge de l'équipe qui ne joue pas la rencontre

Exemple : Match équipe A vs équipe B → l'arbitrage est assuré par l'équipe C

En cas de retard des officiels, l'équipe en charge de l'arbitrage est forfait pour la journée.

- Cas de rencontre double :

L'équipe recevant (Home Team) doit fournir au moins 1 arbitre éligible par rencontre

Arbitres reconnus éligibles:

- AF2S minimum
- AF1 ayant arbitré plus de 6 matchs, ayant obligatoirement participé à l'une des clinics d'arbitrage en 2025 ou 2026
- AF1 ayant arbitré moins de 6 matchs devront être obligatoirement accompagnés d'un deuxième arbitre éligible

Chaque arbitre engagé pour la compétition devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club) le week-end de formation organisé par la CRA, s'il a lieu.

Article 1.11. **Conditions de scorage**

Chaque club devra présenter au moins un scoreur fédéral niveau 1 du cadre actif, ou un stagiaire à une formation de scorage de niveau 1 (inscrit et participant) après validation de la CRSS.

- Cas de plateau à 3 équipes :

Le scorage est à la charge de l'équipe qui ne joue pas la rencontre

Exemple : Match équipe A vs équipe B → le scorage est assuré par l'équipe C

En cas de retard des officiels, l'équipe en charge de l'arbitrage est forfait pour la journée.

- Cas de rencontre double :

L'équipe recevant (Home Team) doit fournir 1 scoreur éligible par rencontre.

Article 1.12. **Conditions matérielles**

Chaque club s'engage à :

- Disposer d'au moins un jeu de maillots ;
- Disposer d'un terrain conforme aux spécifications de l'Article 20 du présent règlement
- Joindre au dossier définitif d'engagement la convention de mise à disposition du terrain conclue avec la collectivité propriétaire, le cas échéant ;
- Avoir renseigné précisément, sur l'extranet fédéral, les informations générales et techniques relatives au terrain susmentionné utilisé dans le cadre de la compétition.

Article 1.13. **Conditions sportives**

Non applicable

Article 1.14.

Article 1.15. **Conditions de promotion de la compétition**

Chaque club s'engage à utiliser les logos et la marque de la compétition, de la Ligue et de la Fédération de manière conforme aux directives établies pour assurer une image de marque uniforme.

Article 1.16. **Autres conditions**

Non applicable

▪ **Engagement définitif**

Article 1.17. **Dossier d'engagement définitif**

Le dossier d'engagement définitif doit comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire d'engagement définitif établi par la CRS, complété et signé ;
- La liste des encadrants de l'équipe, et leur attestation individuelle de licence pour la saison 2025, conformément à l'Article 13.3 du présent règlement.

- **Joueurs**

▪ **Tenue**

Cf. Article 154 des règlements généraux.

En complément des règlements généraux, tout joueur et toute joueuse de catégorie 18U doit porter :

- une grille de protection en défense est obligatoire qu'il ou elle soit lanceur ou lanceuse, 1ère base ou 3ème base,
- un casque équipé d'une grille frontale de protection lorsqu'il ou elle se trouve en position d'attente ou au passage à la batte.

Pour tout joueur et toute joueuse de catégorie supérieure à 18U :

- le port d'une grille de protection en défense est obligatoire s'il est lanceur ou si elle est lanceuse,
- le port d'une grille de protection en défense est préconisé s'il ou elle occupe le poste de 1ère base ou de 3ème base,

- le port d'un casque équipé d'une grille frontale de protection est préconisé lorsqu'il ou elle se trouve en position d'attente ou au passage à la batte.

Dans le cas d'une entente, tous les joueurs doivent porter les couleurs de l'entente ou, à défaut, du club possédant les droits sportifs.

- **Eligibilité individuelle**

Les joueurs de la compétition sont soumis aux dispositions des Articles 155 à 163 des règlements généraux.

- **Encadrants**

- **Tenue et équipement**

cf. Article 154 des règlements généraux.

Article 2. Conditions d'exercice

cf. Article 165 des règlements généraux.

- **Eligibilité individuelle**

Les encadrants (managers et coaches) doivent figurer sur le e-roster de leur équipe.

Un encadrant ne figurant pas sur le e-roster de son équipe ne sera pas autorisé à entrer sur l'aire de jeu et dans l'abri des joueurs.

Toute infraction à ce règlement entraînera une pénalité financière, définie dans le guide financier fédéral, pour l'équipe fautive.

- **Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs**

- **Personnel médical et ramasseurs**

Le personnel médical du club et les ramasseurs de balles et battes doivent figurer sur le e-roster de leur équipe.

- **Officiels**

- **Arbitres**

Article 2.1. Désignation

Nomination des arbitres : clubs pour la phase régulière / CRA pour phases finales

Désignation pour les rencontres de la phase régulière : les clubs font connaître à la CRA, les noms des arbitres qui officieront pour chaque rencontre inscrite à la phase régulière de la compétition pour validation.

Il est recommandé que les rencontres soient arbitrées par deux arbitres AF1 minimum, inscrit au cadre actif de la CFA et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scoring. Si ces conditions ne sont pas respectées, les clubs s'exposent à une pénalité financière inscrite dans le présent règlement.

Dans le cas d'un programme double, un arbitre officiant sur une rencontre peut être joueur sur la seconde de la journée.

Les arbitres officiants lors des phases finales ne peuvent en aucun cas appartenir à un des deux clubs s'affrontant lors des rencontres.

- **Scoreurs**

Article 2.2. Désignation

Nomination : club recevant pour la phase régulière / CRSS pour phases finales

Désignation pour les rencontres de la phase régulière : les clubs font connaître, à la CRSS, les noms des scoreurs qui officieront pour chaque rencontre inscrite à la phase régulière de la compétition pour validation.

Dans le cas d'un programme double, un scoreur officiant sur une rencontre peut être joueur sur la seconde de la journée.

REGLEMENT SOFTBALL CHALLENGE REGIONAL MIXTE – IDF
SAISON 2026

Les rencontres doivent être scorées par un scoreur SF1 minimum, inscrit au cadre actif de la CFSS et ne figurant à aucun autre titre sur les feuilles de match et de scorage. Si ces conditions ne sont pas respectées, les clubs s'exposent à une pénalité financière inscrite dans le présent règlement.

CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

▪ Terrain

Le terrain de jeu doit être conforme aux recommandations des R.G. Des dérogations seront possibles pour les terrains existants lorsqu'elles ne concernent pas la sécurité ou le respect de la réglementation étatique d'accueil du public.

Le terrain doit être tracé, au minimum les boîtes de frappes, les lignes de foul-ball de 1ère et de 3ème base et, si possible, le couloir de 1ère base et le cercle de lanceur, pour au moins le 1er match de la journée. Le responsable du traçage du terrain du club recevant doit avoir terminé le traçage de la surface de jeu, 10 minutes avant le début de chaque rencontre du Championnat Régional Softball Mixte

Pour la saison régulière, toutes les équipes doivent mettre à disposition un terrain.

- Profondeur de champ (marbre/clôture) : 67 mètres
- Distance de la plaque du lanceur : 13,56 mètres
- Distance entre les bases : 18,29 mètres
- Back-stop : entre 7 et 9 mètres
- Double base en 1ère base.

Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du terrain où se déroule la journée.

Dans le cas où le planning d'occupation de terrain d'un club est surchargé, il est possible pour l'équipe recevant une rencontre de jouer le samedi.

Afin de permettre à l'équipe visiteuse de s'organiser, il est recommandé de transmettre cette information au gestionnaire de la compétition dès la publication du calendrier provisoire des rencontres pour qu'il puisse faire les modifications.

Dans le cas d'un report si le planning de terrain est saturé le dimanche à la date de réserve la plus proche, le report pourra avoir lieu sur une autre date de réserve prévue dans le calendrier. Si cette date est la dernière date disponible avant les phases finales, la rencontre devra se jouer le samedi.

S'il n'y a plus de créneau sur le terrain de l'équipe recevant, la rencontre se jouera sur le terrain de l'équipe visiteuse. Les arbitres, scoreurs et balles resteront à la charge de l'équipe Home-team.

▪ Équipements

Les battes utilisées doivent être conformes à la circulaire « Battes Officielles Softball – saison 2025 »

Les balles utilisées sont molles 12" en cuir jaune.

Les balles seront fournies par le club recevant.

Le non-respect de cette obligation entraînera pour le club fautif une défaite par pénalité et une pénalité financière. (Point 6.4 article 174 des RG)

▪ Documents officiels

Cf Article 206 des règlements généraux

Les iRoster issus du logiciel fédéral devront être imprimés depuis moins de 3 jours (entre le jeudi et le dimanche de la rencontre). Ils seront vérifiés et signés par l'arbitre officiant 15 min avant le début du match. En cas de non-présentation du iRoster ou de la présence de joueurs non identifiés sur le iRoster, l'arbitre ne devra pas autoriser l'inscription de ces joueurs sur les feuilles de match ni leur présence sur le terrain.

La feuille de match devra comporter le nom de dix joueurs au minimum. Le non-respect de cette obligation entraînera pour le club fautif une pénalité financière, par joueur manquant.

Les feuilles de match et de score sont fournies par le club recevant.

F. Scorages : https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2024/11/feuillescorage_FFBS.pdf

▪ Durée des rencontres

Les matchs seront joués en rencontre simple de 7 manches ou 1h30 (à la première des 2 conditions atteintes). Aucune nouvelle manche ne sera commencée au-delà de 1h20 de jeu.

Possibilité d'une égalité entre les 2 équipes. La « mercy rule » est applicable dans les conditions définies dans les R.G.

▪ **Composition des équipes**

• **Spécificités réglementaires Softball Mixte Fastpitch**

- Les line-up des joueurs en jeu sont composés comme suit :
- batterie mixte ou féminine uniquement
- minimum 2 femmes et 2 hommes dans l'infield (batterie inclus)
- minimum 4 femmes et 4 hommes dans le line up

▪ **Accélération du jeu**

cf. Article 211 des règlements généraux.

Lors d'un inter manches, il sera demandé à l'équipe en défense d'aller sur le terrain en courant et de prévoir une personne de l'équipe pour les lancers d'échauffement.

Au-delà de 2 min, l'arbitre pourra demander au batteur de se mettre en place et appeler « play-ball ».

▪ **Visites**

cf. Article 212 des règlements généraux.

▪ **Règle du Tie Break**

cf. Article 213 des règlements généraux.

▪ **Forfait**

cf. Article 204 des règlements généraux.

▪ **Règles de départage**

cf. Article 131 des règlements généraux.

▪ **Communication des résultats**

Les managers de chaque équipe doivent informer le gestionnaire de la compétition du résultat de la journée à l'issue de la rencontre et avant 21h le soir de la rencontre sous le format suivant : « n° rencontre - équipe recevante : score - équipe visiteuse : score ».

Tous les documents officiels originaux doivent être scannés et transmis dès le soir de la rencontre via l'outil web de dépôt des documents (<https://uploads.liguebsc-idf.fr/upload-documents>), en choisissant Softball.

La Commission Régionale Sportive Softball peut, pour vérification dans les cas opportuns, demander au club recevant la communication par courrier recommandé avec accusé de réception des originaux de la feuille de match, des feuilles de score et les attestations collectives et/ou individuelles de licence des deux équipes en présence. Ces documents doivent alors être transmis dans un délai de 8 jours.

A défaut d'effectuer cette transmission, la club se verra sanctionnée par une pénalité financière dont le montant est défini chaque année par le comité directeur.

CHAPITRE 5 - GUIDE FINANCIER DE LA COMPETITION

Montants à régler par virement(s) ou prélèvement(s), le cas échéant, dans les conditions communiquées.

- **Conditions d'engagement**

Inscription	250€
Caution	250€

- **Pénalités financières, sanctions sportives et frais divers**

Cf. Pénalités financières de la ligue 2026